

Commune de
Saint-Samson-de-la-Roche
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°2/3
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 05/07/2018
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.
Le président du Conseil Communautaire,

ARRETE LE : 05/07/2018
APPROUVE LE :



auddice
urbanisme
auddice.com

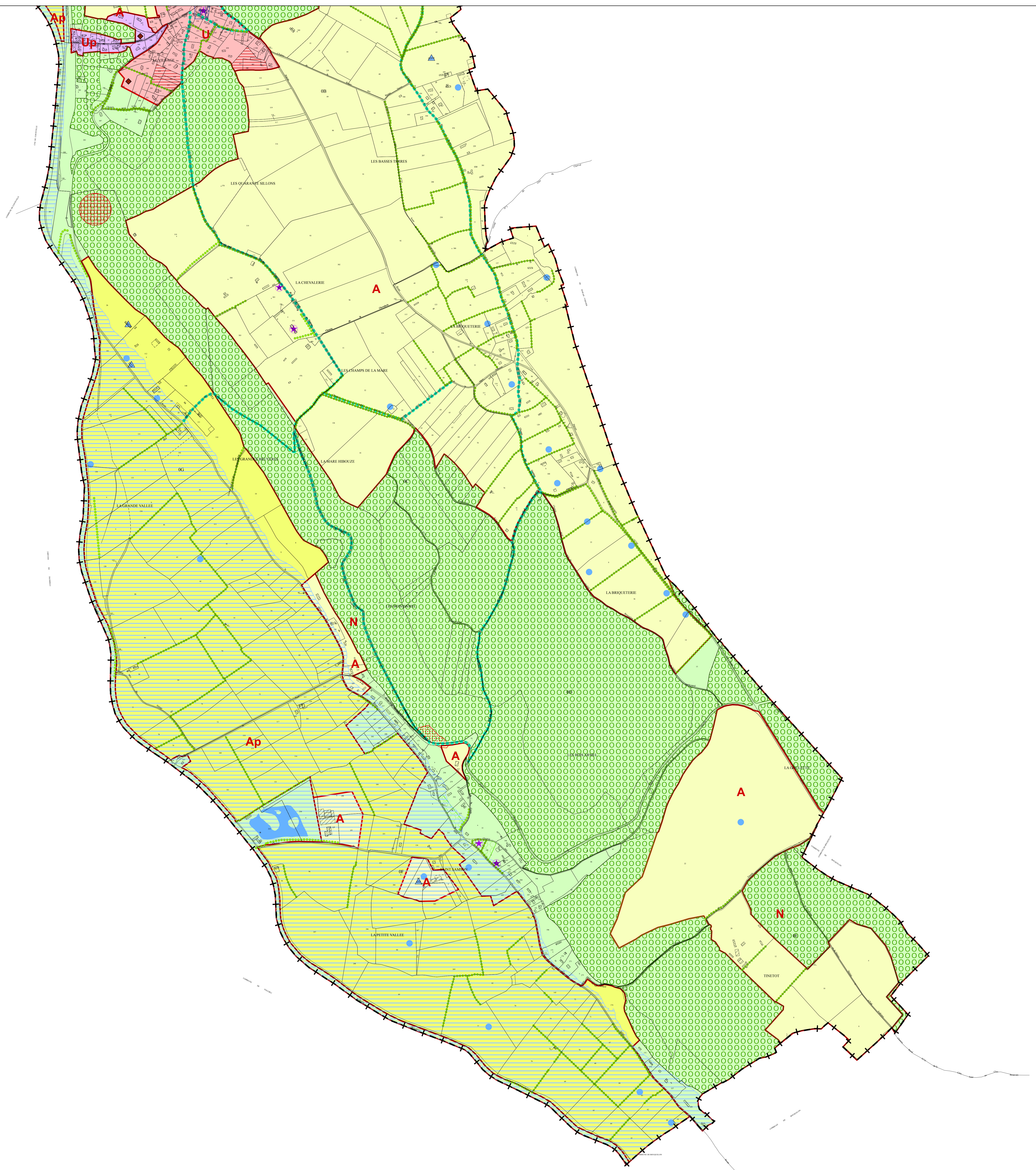
Hauts-de-France (département)
296, rue de l'Établissement
57044 Metz-en-Saulnois
33368 Roubaix-Métropole
Tél. 03 27 97 30 39

Seine-Normandie (département)
388 Boulevard François 1^{er}
76000 Le Havre
Tél. 02 35 40 93 08

Grand-Est
Espace Saint-Croix
6 Place Saint-Croix
51002 Sedan-en-Champagne
Tél. 03 29 64 95 01

Vallée de la Seine
Mairie d'Ét. de Chambray
Rue de La Chesnaie-Océan
40600 Sallanches
Tél. 02 41 51 98 39

Seine-Normandie Centre
Pôle d'Urbanisme et d'Aménagement
Rue du Colonel Adam - Bât. 1
27000 La Ferté-Macé
Tél. 02 33 32 99 12



Légende

- Construction manquante
- Élément identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (mare, ...)
- Élément identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (bâti, petit patrimoine, ...)
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Élément identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (haies, ...)
- Identification des continuités douces au titre de l'article L.151-38 du CU
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
- Élément identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (verger, parc boisé, ...)
- Élément identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (mare, ...)
- Secteur de risque de submersion marine
- Secteur soumis à un risque d'effondrement (falaise)
- Secteur faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Périmètre de sécurité autour des carrières souterraines déterminé selon la commune (80m)
- Cône de vue protégés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- U : Zone urbaine
- Ua : Secteur urbain d'activités
- Up : Secteur urbain protégé
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole protégé
- N : Zone naturelle
- Nl : Zone naturelle de loisir

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	473 m ²	Extension du cimetière	Commune
ER n°2	180 m ²	Création d'une bande piétonne (1,5 mètre de large)	Commune

